

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2020

Conseillers municipaux en fonction : 12

Conseillers municipaux présents : 8

Sébastien AMINOT, Miguel CONSTANTIN, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Dominique FREMINE, Jean-Marie GABILLY, Evelyne MENARD, Quentin VIGNAULT

Absents excusés :

Frédéric AZZOPARDI (pouvoir à M. AMINOT), Aline BOURLON (pouvoir à M. EPOULET), Florbela FILLON (pouvoir à M. CONSTANTIN), Clémence NERBUSSON (pouvoir à M. FOUILLET)

Date de la convocation : 27/10/2020

Secrétaire de séance : Evelyne MENARD

Au préalable, Monsieur le Maire accueille Valérie BRISTIELLE, la nouvelle secrétaire de mairie qui participera désormais à nos conseils municipaux. Sa prise de fonction totale est espérée pour le mois de décembre.

1/ Approbation du compte rendu du 24 septembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Transfert de parcelles

Délibération n°65/2020

A cet effet, un plan de la Place St Médard est affiché présentant les parcelles objet de la délibération. Les parcelles cadastrées C 82, 83, 84, 85 et 1163 sont intégrées au domaine privé de la commune alors que celles-ci font partie des espaces publics de la collectivité puisqu'il s'agit de la place Saint Médard et de son chemin d'accès. Monsieur le Maire propose donc de transférer ces parcelles dans le domaine public de la commune, conformément à la réalité du terrain. Aucun bornage n'est nécessaire. Cela permettra de clarifier la situation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ***De valider la proposition de Monsieur le Maire en intégrant les parcelles C82, 83, 84, 85 et 1163 au domaine public de la collectivité.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

b) Taxe d'aménagement

Délibération n°66/2020

Suite aux élections municipales 2020, le Conseil Municipal, conformément à la législation, a la possibilité de modifier son taux de taxe d'aménagement. Pour la commune de Germond-Rouvre, il est actuellement fixé à 3% et les abris de jardin non soumis à permis de construire en sont exonérés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ***De ne pas modifier le taux de taxe d'aménagement pour la commune à 3% et de maintenir les mêmes conditions d'application, soit une exonération des abris de jardin non soumis à permis de construire.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

c) Admission en non valeurs et créances éteintes
Délibération n°67/2020

M. Constantin expose la situation évoquée par la comptable du Trésor relative à des valeurs non recouvrées. Il s'agit de sommes dues par plusieurs administré(e)s qui n'ont pas pu être réglées. Elle a présenté des titres qui n'ont pas pu être recouverts.

Elle propose de les admettre en non-valeurs pour un montant de 660.77 €. Il a également été décidé par la commission de surendettement en date du 21/03/2020 d'effacer des créances pour un montant de 250.20 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces décisions. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ***D'admettre en non-valeurs les titres d'un montant total de 660.77 €, au compte 6541 et d'effacer les dettes proposées par la commission de surendettement pour un montant de 250.20 €, au compte 6542.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) Périscolaire : modification des TAP (Temps d'activité Périscolaire)

Mme Bourlon expose les modifications intervenues dans l'organisation des TAP (APS) activité Musique. Devant le succès rencontré par cette activité (16 inscriptions), il a été décidé à titre exceptionnel de créer un deuxième groupe le lundi. Ainsi, les enfants évolueront dans un groupe de 7 ou 8.

Pour le Multisport, aucune difficulté n'est à noter.

b) Suite du dossier éolien

Monsieur le maire rappelle la démarche entreprise, à savoir d'organiser un groupe de travail avec les administrés pour recueillir les interrogations autour des projets d'implantation d'éoliennes. Il rappelle qu'à ce jour, que le Conseil Municipal n'a pas de décision à prendre dans le cadre de ces projets. Pour autant, il réitère ses propos initiaux, à savoir que le Conseil Municipal souhaite tout mettre en œuvre pour être en situation d'émettre un avis motivé sur ce dossier.

La mairie de Champdeniers qui a été contactée afin de pouvoir échanger sur le sujet, a émis un avis favorable sur le principe d'une rencontre.

Monsieur le Maire note la constitution d'un collectif. Il regrette l'avoir appris par des biais détournés et par la presse.

La municipalité se dit prête à organiser une réunion publique à laquelle la pluralité d'intervenants sera assurée (pour ou contre). M. Constantin est chargé de contacter ces intervenants.

Vu le contexte sanitaire, cette réunion sera vraisemblablement reportée en début 2021.

Personne à ce jour ne peut affirmer que la position du Conseil Municipal est définie.

c) Personnel communal

Monsieur le Maire annonce :

- l'arrivée de M. Bruno RIVIERE, en qualité d'agent technique qui rejoindra les services techniques le 9 novembre.

- l'exécution de temps complémentaire (8h00/semaine) par Mme Pauline POUGNARD auprès du service administratif pour épauler Mme Nathalie FORTIN.

d) Point sur la pandémie COVID 19

Monsieur le Maire fait le point sur les mesures prises dans le cadre du confinement instauré. Dans la sphère scolaire, les mesures précédentes de distanciations et de désinfections sont reconduites avec toujours la même attention dans l'ensemble des locaux.

Les personnes extérieures au personnel habilité ne peuvent pénétrer dans l'enceinte et les locaux.

Quant à l'accueil de la mairie, il est préconisé que les administré(e)s prennent rendez-vous à raison d'une personne à la fois.

Par mesure de sécurité, tous les locaux sont fermés à clés.

4/ Questions diverses

a) Distribution d'informations communales

Olivier FOUILLET indique que le plan de distribution est en cours de révision.

b) Travaux

Le branchement du compteur électrique de la Chapelle St Aubin est réalisé.

c) Conseil Municipal

Les prochains conseils municipaux se dérouleront Mardi 24 novembre et Mardi 15 décembre

Fin du Conseil à 19h45